

PACTE VERT POUR L'EUROPE – ATTEINDRE LES OBJECTIFS CLIMATIQUES DE L'UE À L'HORIZON 2030

Par la loi européenne sur le climat, l'UE s'est engagée à réduire ses émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici à 2030. Le paquet législatif «Ajustement à l'objectif 55» rend tous les secteurs de l'économie de l'UE aptes à atteindre cet objectif. Il engage l'UE sur une voie qui lui permettra d'atteindre ses objectifs climatiques d'une manière équitable, compétitive et d'un bon rapport coût-efficacité.

AJUSTEMENT À L'OBJECTIF 55 – PROPOSITIONS DE LA COMMISSION



Réforme du système
d'échange de quotas
d'émission (SEQUE) de l'UE



Nouveau système d'échange de quotas
d'émission de l'UE applicable aux
carburants et combustibles destinés
aux bâtiments et au transport routier



Fonds social pour le climat



Règlement sur la répartition
de l'effort



Règlement concernant l'utilisation
des terres, le changement
d'affectation des terres, la
foresterie et l'agriculture (UTCATF)



Normes d'émissions de
CO2 pour les voitures et les
camionnettes



Mécanisme d'ajustement carbone
aux frontières (MACF)



Directive sur les énergies
renouvelables



Directive sur l'efficacité
énergétique



Règlement sur le déploiement
d'une infrastructure pour
carburants alternatifs (AFIR)



Règlement ReFuelEU Aviation



Règlement FuelEU Maritime

 Adopté